

**MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE
AU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES**



Août 2017
Ottawa (Ontario)

Bière Canada est la voix des gens qui brassent notre bière nationale. Nos 45 membres exploitent 57 établissements de brassage partout au pays et ils mettent en marché 90 % de la bière qui est produite au Canada. Nous travaillons avec nos membres, les gouvernements, les intervenants et le public pour améliorer le marché de la bière.

Le présent mémoire prébudgétaire répond à la demande du Comité permanent des finances qui consistait à savoir « **[q]uelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes à être plus productives et compétitives¹ ?** »

Le Canada se classe au troisième rang mondial pour ses taxes élevées sur la bière². Les taxes déterminées axées sur la bière qui s'appliquent à un emballage de 24 bières représentent en moyenne 50 % du prix de vente au détail³. Même si la part fédérale du fardeau fiscal sur la bière est inférieure au fardeau provincial, les droits d'accise fédéraux du Canada, qui sont perçus au lieu de production, sont élevés au point d'être punitifs, comparativement à ceux des États-Unis, à titre d'exemple. Compte tenu du taux de change actuel, les droits d'accise fédéraux canadiens sur la bière sont plus élevés dans une proportion de 64 % que les droits d'accise fédéraux aux États-Unis⁴.

Des taxes élevées suppriment la demande et réduisent la capacité qu'ont les brasseurs du pays d'investir dans la productivité de leurs gens et de leurs activités ainsi que la compétitivité de leurs marques.

Il est dans l'intérêt économique du pays de favoriser une industrie brassicole nationale forte et en croissance. Dans une étude réalisée en 2013, le Conference Board du Canada a conclu que la bière produisait une activité économique d'une valeur de 14 milliards de dollars, qu'il en découlait 5,8 milliards de dollars en taxes et impôts fédéraux, provinciaux et municipaux combinés et qu'elle soutenait 163 000 emplois canadiens⁵. Le Canada est renommé à l'échelle internationale pour son orge brassicole de qualité élevée qui est cultivée surtout en Alberta et en Saskatchewan. L'orge brassicole est une culture d'une valeur élevée pour les producteurs et elle est un ingrédient essentiel de la bière. Les brasseurs du pays achètent chaque année 300 000 tonnes d'orge brassicole canadienne de qualité supérieure.

Le gouvernement fédéral peut aider les brasseurs canadiens à devenir plus productifs et plus concurrentiels en abrogeant les dispositions législatives qui font automatiquement augmenter les droits d'accise sur la bière chaque année, peu importe les conditions du marché.

¹ Communiqué de presse du Comité permanent des finances, 2 juin 2017.

² Impact Databank Review and Forecast, éd. 2012, p. 43.

³ *Ibid.*

⁴ Les droits d'accise sur la bière au Canada se chiffrent à 31,84 \$/hl; aux États-Unis, ils s'élèvent à 15,38 \$/hl. Le taux de change en date du 3 août 2017 s'établissait à 1,2570.

⁵ Conference Board du Canada, *From Farm to Glass, the Value of Beer in Canada*, 2013.

Le gouvernement fédéral a mis en œuvre des taux progressifs de droits d'accise sur la bière en 2006⁶. Il s'agissait de la première fois dans l'histoire canadienne que les taux d'accise étaient modifiés pour produire de l'activité économique. L'effet a été positif. En 2015, le nombre d'emplois dans le secteur brassicole au pays avait augmenté de 3 835 et la rémunération globale de tous les employés des brasseries avait augmenté de 295 millions de dollars⁷. Au cours des dix années qui ont suivi ce changement, 507 établissements se sont ajoutés à l'empreinte de l'industrie brassicole du pays⁸. Et les brasseurs du pays continuent d'être les chefs de file de l'intendance environnementale. Par l'innovation, les brasseurs du pays réduisent leur consommation d'eau et d'énergie. En 2015, les brasseurs du pays ont consommé 57 % moins d'énergie pour produire un hectolitre de bière, comparativement à la quantité d'énergie qu'ils utilisaient par hectolitre en 1990⁹.

Dans son budget de 2017, le gouvernement fédéral a recommencé à considérer la bière uniquement comme une source de recettes fiscales, plutôt que comme une source de prospérité économique à valeur ajoutée pour le pays. Il a mis en œuvre un mécanisme qui fera augmenter automatiquement chaque année les taux des droits d'accise en fonction du taux d'inflation, sans égard aux conditions du marché. La première hausse automatique est prévue le 1^{er} avril 2018.

Le droit d'accise est une taxe qui est imposée aux brasseurs; le gouvernement s'attend à ce qu'ils la refilent aux consommateurs. À mesure que l'augmentation de l'accise fédérale se répercute sur la chaîne des prix, elle incite les régies des alcools provinciales à majorer leurs prix et leurs taxes de vente également. Les répercussions de la hausse annuelle des droits d'accise et d'autres taxes ne seront pas neutres.

En tant que politique fiscale, l'augmentation annuelle automatique des droits d'accise est trop rigide, en particulier si on tient compte des conditions actuellement difficiles sur le marché. Les ventes de bière par habitant ont diminué de 8,5 litres (10 %) au cours des dix dernières années et la part du marché des boissons alcoolisées qu'occupe la bière a chuté de 6,4 points de pourcentage en dollars¹⁰. Les brasseurs canadiens, qui représentent 83,6 % des ventes totales de bière au pays, demeurent forts dans le marché national, mais leurs ventes au pays en termes de volume ont diminué de 4,2 % depuis 2007¹¹. Les exportations de bière canadienne ont connu une baisse de 156 millions de dollars en dix ans, et la balance commerciale du Canada est maintenant négative de 587 millions de dollars¹².

⁶ Budget de 2006, p. 217.

⁷ CANSIM, 383-0033.

⁸ Agence du revenu du Canada, commande spéciale. Voir le rapport de Bière Canada sur les tendances dans l'industrie : www.industry.beercanada.com [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁹ Base de données du CIEEDAC, consultée le 3 août 2017.

¹⁰ CANSIM, 183-0023.

¹¹ CANSIM, 183-0024.

¹² Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Données sur le commerce en direct*.

Un mécanisme destiné à faire augmenter automatiquement les droits d'accise est inadéquat comme politique fiscale, parce qu'il ne tient pas compte de toutes les incertitudes auxquelles les producteurs du pays font face. En plus de devoir assumer les taux plus élevés de droits d'accise qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2018, les brasseurs devront prendre en considération la renégociation de l'ALENA, l'entrée en vigueur de l'AECG, les taxes sur le carbone et la hausse des taxes sur la masse salariale. On ne connaît pas encore l'effet qu'aura la marijuana légale sur la bière, le cas échéant, mais le gouvernement fédéral accorde un avantage aux producteurs de marijuana en s'engageant à garder basses les taxes sur la marijuana¹³, alors que les taxes sur la bière vont augmenter automatiquement.

Les taxes sur la bière sont déjà trop élevées au Canada. Les dispositions législatives du gouvernement fédéral qui feront augmenter automatiquement chaque année le droit d'accise laisseront moins d'argent aux brasseurs pour investir dans la productivité de leurs gens et de leurs activités et affaibliront leur capacité concurrentielle dans un marché difficile et incertain.

Bière Canada demande au Comité des finances, dans son rapport au ministre des Finances à la suite des consultations prébudgétaires, de recommander l'abrogation des mesures législatives destinées à faire augmenter automatiquement le droit d'accise sur la bière chaque année à compter du 1^{er} avril 2018.

¹³ Barry McKenna, « Morneau wants to keep taxes on legalized marijuana low », *Globe and Mail*, 18 juin 2017.